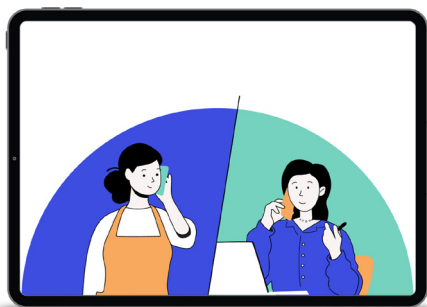




Conseillers-entreprises. service-public.gouv.fr

Être mis en relation directe et échanger avec le bon conseiller



Comment fonctionne le service ?

Porté par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le service est accessible depuis conseillers-entreprises.service-public.gouv.fr ou via la rubrique 'Qui peut m'aider ?' en bas des fiches d'entreprendre.service-public.gouv.fr. Il suffit de décrire sa problématique en quelques phrases pour être rappelé dans les 5 jours par **les conseillers compétents près de chez soi**. Ces conseillers vous proposent ensuite l'accompagnement adapté à votre situation.

Le service public qui vous met en relation avec les bons conseillers

Au sein de l'écosystème Service Public, Conseillers-Entreprises est un service de mise en relation entre les entreprises et les conseillers d'un réseau de partenaires locaux. Il permet d'offrir aux TPE et PME un conseil personnalisé et de proximité sur une diversité de sujets.



Des expertises sur une grande variété de sujets

Le service compte aujourd'hui plus de 10 000 conseillers chargés d'accompagner les entreprises au sein de 40 partenaires publics et parapublics.

Ce réseau couvre une grande variété de sujets : recrutement, formation, organisation du travail, investissement, droit du travail, difficultés financières, appui au développement, numérique, transmission reprise, santé et sécurité au travail, transition écologique & responsabilité sociétale des entreprises (RSE), etc.





Un accompagnement humain

Le conseil humain est au cœur de ce service pour permettre au chef d'entreprise de mobiliser le bon accompagnement en fonction de ses besoins.



Qui sont les conseillers ?

Les conseillers du service Conseillers-Entreprises sont les agents des administrations, des organismes publics et parapublics chargés d'accompagner les entreprises. Pour des difficultés financières par exemple, en fonction de la demande, l'entrepreneur peut être aidé par un conseiller de la Banque de France, de l'Urssaf, de la Chambre de commerce et d'industrie ou de la Chambre des métiers et de l'artisanat.



Depuis quand existe ce service ?

Ce service public a été conçu en 2019 dans la région des Hauts-de-France, sous la forme d'une startup d'État, « Place des Entreprises ». Cette méthode a permis de construire le service avec ses utilisateurs, des chefs d'entreprises et des conseillers de diverses administrations. Après une expérimentation réussie, il a été déployé progressivement région par région pour devenir un service public national en septembre 2022. Il change de nom en janvier 2024 pour se rapprocher de *Service-Public.gouv.fr*.

Chiffres-clés (2025)



10 000

conseillers
mobilisés sur tout
le territoire



40

partenaires
publics et
parapublics



119 000

entreprises
accompagnées